

et qu'ils accordent à ces écosystèmes suffisamment d'espace pour s'adapter aux changements climatiques.»

LES ENGAGEMENTS DU PLAN VERT

À l'échelle nationale canadienne, la préoccupation du gouvernement fédéral pour les zones sauvages a été énoncée clairement dans le Plan vert de 1990. Le gouvernement fédéral s'y engage officiellement à achever le réseau de parcs nationaux terrestres du Canada dans un délai précis. L'achèvement de ce réseaux de parcs nationaux exige qu'au moins un parc national soit créé dans chacune des 39 régions naturelles répertoriées par le gouvernement fédéral au Canada. En vertu du Plan vert, cinq parcs nationaux seront créés d'ici 1996, les ententes pour les 13 parcs restants devant être conclues d'ici l'an 2000. Le Plan vert prévoit également la création de trois nouveaux parcs marins d'ici 1996 et de trois autres d'ici l'an 2000.

LA PLANIFICATION DES RÉSEAUX DE PARCS NATIONAUX : LES FONDEMENTS DE LA PRÉSERVATION DES RÉGIONS NATURELLES REPRÉSENTATIVES

Ce concept d'achèvement des réseaux est d'abord apparu dans le plan du réseau des parcs nationaux élaboré au début des années 70. Depuis lors, c'est ce même objectif qui a guidé l'action du Service canadien des parcs pour l'agrandissement du réseau des parcs nationaux. Ce plan des réseaux avait pour objectif de protéger un échantillon représentatif de chacun des paysages et phénomènes naturels qu'on retrouve au Canada. Pour faciliter l'élaboration d'un réseau fini et représentatif, le plan divisait le Canada en 39 régions naturelles terrestres distinctes aux fins des parcs nationaux - d'après la physiographie du paysage - et fixait l'objectif que chaque région naturelle soit représentée dans le réseau des parcs nationaux. Cette approche élaborée par le Service canadien des parcs a par la suite été copiée par les gouvernements provinciaux et territoriaux à travers le Canada quand ils ont élaboré leurs propres plans de zones protégées pour les territoires qui relèvent de leurs compétences. Ce plan du réseau des parcs nationaux a également fourni le cadre de représentation des régions naturelles à partir duquel a été élaboré le programme des espaces en danger.

PROGRÈS À CE JOUR

a) Parcs nationaux terrestres

Actuellement, 23 des régions naturelles terrestres identifiées au niveau fédéral sont représentées par les 35 parcs nationaux et réserves de parc. L'addition la plus récente date du 7 août 1992 lorsque le ministre de l'Environnement, M. Jean Charest, signait une entente pour la création d'un nouveau parc national sur l'Île Banks.